

Republique Rwandaise

MUSEOCOP

1d1

10 p

Rapport

# Pelikan **OTYP** anti-static

PICA 10 20 30 40 50 60 70 80  
ELITE 12 24 36 48 60 72 84 96

top edge of paper

0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65 70

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90

Papierkante

TEXT

M.N./NY.V./  
REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le  
N° /15.04

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
K I G A L I

OBJET : Etat d'avancement de  
l'inventaire des activités  
pour les Jeunes.

A 6

Excellence Monsieur le Président,

A 6

En référence aux orientations contenues dans  
Votre Discours au Campus Universitaire de NYAKINAMA, spécialement en ce qui concerne  
l'inventaire des activités génératrices d'emplois et de revenus pour nos Jeunes,  
j'ai l'honneur de faire part à Votre Excellence de l'état d'avancement des travaux  
de cet inventaire.

Le deuxième semestre 1986, c'est-à-dire immédiatement  
après Votre Message, fut consacré à la sensibilisation des Autorités Préfectorales  
et Communales sur la recherche des activités productives en faveur des Jeunes.

A 5

Au cours de l'année 1987, nous avons d'abord  
mis en place un cadre institutionnel d'exécution, de supervision et de coordination  
des opérations sur le terrain tant au niveau national qu'à l'échelle préfectorale  
et communale.

Ensuite, nous avons arrêté une méthodologie d'enquête avant de lancer un inventaire-  
pilote dans dix communes en raison d'une par Préfecture pour tester la fiabilité  
du questionnaire. Suite à des contraintes budgétaires, les travaux n'ont pas pu se  
poursuivre au deuxième semestre mais lors du Séminaire des Bourgmestres à Butare  
en Août dernier, j'ai eu l'occasion de leur expliquer le processus à suivre et je  
leur ai donné un questionnaire sur les activités existantes et potentielles à  
remplir secteur par secteur.

QUARTO

S'agissant du cadre institutionnel d'exécution,  
de suivi et de coordination-supervision, trois commissions sont mises sur pied  
dans le double souci de décentralisation des activités au niveau régional et local  
ainsi que de concertation interservices.

5  
3  
2  
1  
0

FOLIO

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

ELITE 12 24 36 48 60 72 84 96  
PICA 10 20 30 40 50 60 70 80

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

N° /15.04

*Fait*  
Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
K I G A L I

OBJET : Etat d'avancement de  
l'inventaire des activités  
pour les Jeunes.

Excellence Monsieur le Président,

En référence aux orientations contenues dans  
Votre Discours au Campus Universitaire de NYAKINAMA, spécialement en ce qui concerne  
l'inventaire des activités génératrices d'emplois et de revenus pour nos Jeunes,  
j'ai l'honneur de faire part à Votre Excellence de l'état d'avancement des travaux  
de cet inventaire.

Le deuxième semestre 1986, c'est-à-dire immédiate-  
ment après Votre Message, fut consacré à la sensibilisation des Autorités Préfectoral-  
es et Communales sur la recherche des activités productives en faveur des Jeunes.

Au cours de l'année 1987, nous avons d'abord  
mis en place un cadre institutionnel d'exécution, de supervision et de coordination  
des opérations sur le terrain tant au niveau national qu'à l'échelle préfectorale  
et communale.

Ensuite, nous avons arrêté une méthodologie d'enquête avant de lancer un inventaire-  
pilote dans dix communes en raison d'une par Préfecture pour tester la fiabilité  
du questionnaire. Suite à des contraintes budgétaires, les travaux n'ont pas pu se  
poursuivre au deuxième semestre mais lors du Séminaire des Bourgmestres à Butare  
en Août dernier, j'ai eu l'occasion de leur expliquer le processus à suivre et je  
leur ai donné un questionnaire sur les activités existantes et potentielles à  
remplir secteur par secteur.

S'agissant du cadre institutionnel d'exécution,  
de suivi et de coordination-supervision, trois commissions sont mises sur pied  
dans le double souci de décentralisation des activités au niveau régional et local  
ainsi que de concertation interservices.

...../.....

Ainsi, la Commission Nationale d'Inventaire comprend 13 Services Publics, à savoir : le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif qui en assure la présidence, le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, les Ministères du Plan, de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts ; de l'Industrie et de l'Artisanat ; de la Défense Nationale ; de l'Intérieur et du Développement Communal ; de l'Enseignement Primaire et Secondaire ; des Affaires Etrangères et de la Coopération ; de la Santé Publique et des Affaires Sociales ; de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle ainsi que du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Cette Commission est chargée notamment de :

- la collecte des informations portant sur les différents secteurs de production ;
- la supervision et la coordination nationale des activités de l'inventaire ;
- l'élaboration du rapport national sur les activités de production non directement agricoles existantes et les possibilités de création de nouvelles activités.

La Commission Préfectorale d'Inventaire constitue le relais entre les collectivités locales et l'Administration Centrale.

Elle comprend les membres suivants :

- le Préfet de Préfecture ou son délégué, Président,
- l'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives, Rapporteur ;
- l'Agronome de Préfecture ;
- L'Encadreur Préfectoral de l'artisanat ;
- le Directeur du C.C.D.F.P.
- l'Inspecteur d'Arrondissement.

Cette Commission est particulièrement chargée de :

- du suivi, du contrôle et de la coordination des activités communales d'inventaire ;
- l'élaboration du rapport préfectoral d'inventaire.

Au niveau communal, une commission chargée d'inventaire est également mise sur pied.

Elle est composée :

- . du Bourgmestre, Président,
- . de l'Encadreur Communal de la Jeunesse, Rapporteur ;
- . de l'Encadreur Communal des Coopératives ;
- . de l'agronome communal
- . de l'Inspecteur de Secteur ;
- . du Vétérinaire de Commune
- . du Directeur du C.C.D.F.P. (IGA) ;
- . des Conseillers Communaux ;

Les tâches de cette commission sont notamment les suivantes :

- la sensibilisation de la population sur les objectifs et les opérations d'inventaire en vue de la faire participer à l'évaluation des activités existantes et à l'identification de nouveaux projets non directement agricoles générateurs d'emplois ;
- ...../.....

Ainsi, la Commission Nationale d'Inventaire comprend 13 Services Publics, à savoir :

- le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif qui en assure la présidence,
- le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, les Ministères du Plan, de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts ; de l'Industrie et de l'Artisanat ; de la Défense Nationale ; de l'Intérieur et du Développement Communal ; de l'Enseignement Primaire et Secondaire ; des Affaires Etrangères et de la Coopération ; de la Santé Publique et des Affaires Sociales ; de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle ainsi que du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Cette Commission est chargée notamment de :

- la collecte des informations portant sur les différents secteurs de production ;
- la supervision et la coordination nationale des activités de l'inventaire ;
- l'élaboration du rapport national sur les activités de production non directement agricoles existantes et les possibilités de création de nouvelles activités.

La Commission Préfectorale d'Inventaire constitue le relais entre les collectivités locales et l'Administration Centrale.

Elle comprend les membres suivants :

- le Préfet de Préfecture ou son délégué, Président,
- l'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives, Rapporteur ;
- l'Agronome de Préfecture ;
- L'Encadreur Préfectoral de l'artisanat ;
- le Directeur du C.C.D.F.P.
- l'Inspecteur d'Arrondissement.

Cette Commission est particulièrement chargée de :

- du suivi, du contrôle et de la coordination des activités communales d'inventaire ;
- l'élaboration du rapport préfectoral d'inventaire.

Au niveau communal, une commission chargée d'inventaire est également mise sur pied.

Elle est composée :

- du Bourgmestre, Président,
- de l'Encadreur Communal de la Jeunesse, Rapporteur ;
- de l'Encadreur Communal des Coopératives ;
- de l'agronome communal
- de l'Inspecteur de Secteur ;
- du Vétérinaire de Commune
- du Directeur du C.C.D.F.P. (IGA) ;
- des Conseillers Communaux ;

Les tâches de cette commission sont notamment les suivantes :

- la sensibilisation de la population sur les objectifs et les opérations d'inventaire en vue de la faire participer à l'évaluation des activités existantes et à l'identification de nouveaux projets non directement agricoles générateurs d'emplois ;

- la réalisation de l'inventaire dans les secteurs ;
- la rédaction du rapport communal de synthèse.

En ce qui concerne la méthodologie utilisée pour l'inventaire, nous avons jugé nécessaire de tester le questionnaire sur quelques communes avant de lancer l'inventaire dans tous les secteurs du Pays. Sept Communes entièrement rurales ont d'abord été enquêtées. Suite à une évaluation des résultats effectuée par mon Ministère, le premier questionnaire a été révisé en vue de le rendre plus compréhensible et complet.

Le nouveau questionnaire a été testé dans trois Communes du milieu urbain. Au vu des résultats de la deuxième enquête, nous pensons qu'il peut être retenu définitivement pour être utilisé dans toutes les Communes. Un modèle de ce questionnaire est annexé à la présente.

Lors de l'enquête expérimentale, les membres de la Commission Communale d'inventaire étaient assistés par des membres de la Commission Nationale et de la Commission Préfectorale afin de vérifier par eux-mêmes la pertinence des questions posées ainsi que la facilité de compréhension du questionnaire par des techniciens et les Autorités Communales.

Moi-même et les hauts cadres de mon Département avons participé personnellement à cette première enquête. Après cet inventaire-test, il s'avère que le questionnaire utilisé peut être facilement rempli par la Commission Communale d'Inventaire. C'est pour cela, qu'il a été distribué à tous les Bourgmestres pour qu'ils le fassent remplir au niveau des secteurs de leur ressort. Par ailleurs, un Séminaire de formation-information vient d'être organisé dans le courant du mois de mars 1988 pour expliquer ce questionnaire et le processus de l'inventaire aux encadreurs communaux et préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives. Lors de la réunion des préfets de préfecture en date du 11 Avril

1988, l'organisation de cet inventaire leur a été également expliqué. Il leur a été demandé d'inscrire ce point à la prochaine réunion préfectorale à laquelle mon Département serait invité pour finaliser ce dossier. Comme lors de l'enquête-test, les Commissions Communales seront appuyées techniquement par la Commission Préfectorale et la Commission Nationale d'Inventaire tandis que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif va fournir l'appui logistique et financier nécessaire dès que le budget 1988 sera publié.

Je voudrais revenir maintenant au contenu du questionnaire pour en expliquer l'opportunité. Etant donné que nos investigations portent essentiellement sur le groupe de jeunes de 15 à 24 ans à la recherche d'emploi rémunérateur, les données démographiques à collecter visent essentiellement cette tranche d'âge.

Néanmoins, en l'état actuel des statistiques démographiques, la situation quantitative exacte des jeunes à encadrer par le Département chargé de la Jeunesse est mal connue. C'est pourquoi, les cellules, les secteurs et les Communes ont intérêt à connaître l'importance numérique de ce groupe-cible tout en quantifiant le phénomène de l'exode rural et de la délinquance juvénile. C'est l'objet de la première et de la deuxième page du questionnaire. De même les éléments portant sur le degré de formation,

..../....

- la réalisation de l'inventaire dans les secteurs ;
- la rédaction du rapport communal de synthèse.

En ce qui concerne la méthodologie utilisée pour l'inventaire, nous avons jugé nécessaire de tester le questionnaire sur quelques communes avant de lancer l'inventaire dans tous les secteurs du Pays. Sept Communes entièrement rurales ont d'abord été enquêtées. Suite à une évaluation des résultats effectuée par mon Ministère, le premier questionnaire a été révisé en vue de le rendre plus compréhensible et complet. Le nouveau questionnaire a été testé dans trois Communes du milieu urbain. Au vu des résultats de la deuxième enquête, nous pensons qu'il peut être retenu définitivement pour être utilisé dans toutes les Communes. Un modèle de ce questionnaire est annexé à la présente. Lors de l'enquête expérimentale, les membres de la Commission Communale d'inventaire étaient assistés par des membres de la Commission Nationale et de la Commission Préfectorale afin de vérifier par eux-mêmes la pertinence des questions posées ainsi que la facilité de compréhension du questionnaire par des techniciens et les Autorités Communales.

Moi-même et les hauts cadres de mon Département avons participé personnellement à cette première enquête. Après cet inventaire-test, il s'avère que le questionnaire utilisé peut être facilement rempli par la Commission Communale d'Inventaire. C'est pour cela, qu'il a été distribué à tous les Bourgmestres pour qu'ils le fassent remplir au niveau des secteurs de leur ressort. Par ailleurs, un Séminaire de formation-information vient d'être organisé dans le courant du mois de mars 1988 pour expliquer ce questionnaire et le processus de l'inventaire aux encadreurs communaux et préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives. Lors de la réunion des préfets de préfecture en date du 11 Avril 1988, l'organisation de cet inventaire leur a été également expliquée. Il leur a été demandé d'inscrire ce point à la prochain réunion préfectorale à laquelle mon Département serait invité pour finaliser ce dossier. Comme lors de l'enquête-test, les Commissions Communales seront appuyées techniquement par la Commission Préfectorale et la Commission Nationale d'Inventaire tandis que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif va fournir l'appui logistique et financier nécessaire dès que le budget 1988 sera publié.

Je voudrais revenir maintenant au contenu du questionnaire pour en expliquer l'opportunité. Etant donné que nos investigations portent essentiellement sur le groupe de jeunes de 15 à 24 ans à la recherche d'emploi rémunérateur, les données démographiques à collecter visent essentiellement cette tranche d'âge.

Néanmoins, en l'état actuel des statistiques démographiques, la situation quantitative exacte des jeunes à encadrer par le Département chargé de la Jeunesse est mal connue.

C'est pourquoi, les cellules, les secteurs et les Communes ont intérêt à connaître l'importance numérique de ce groupe-cible tout en quantifiant le phénomène de l'exode rural et de la délinquance juvénile. C'est l'objet de la première et de la deuxième page du questionnaire. De même les éléments portant sur le degré de formation,

..../....

IFOLIO

ELITE	12	24	36	48	60	72	84	96
PICA	10	20	30	40	50	60	70	80

Le nombre de jeunes techniquement formés et la capacité d'accueil des établissements de formation professionnelle sont très utiles pour apprécier les connaissances techniques dans les divers métiers à exercer.

Cela permet également de recenser le potentiel d'encadrement des jeunes existant dans chaque zone. Toutes ces données sont recherchées de la page 2 à la page 5 du questionnaire. Viennent ensuite les questions relatives aux activités existantes et potentielles de production de la page 6 à la page 21. Bien que les activités directement agricoles de production ne soient pas l'objet de l'inventaire, elles constituent, néanmoins, la base pour les autres secteurs de production. En effet, l'industrie et l'artisanat en amont et en aval de l'agriculture dépendent du développement de ce dernier secteur que ce soit dans le cadre de fabrication d'outils et de matériel de production agricole ou de transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage.

En plus des activités proprement dites de production de biens, le questionnaire s'enquiert aussi des activités de services économiques et socio-culturels telles que celles liées au commerce, à l'administration, aux sports et aux loisirs. Ces secteurs contribuent également au développement de la production dans la mesure où d'une part, l'organisation des circuits de distribution facilite les échanges économiques et que d'autre part les sports et loisirs permettent le plein épanouissement physique et mental du producteur, tout en constituant des éléments d'attraction pour les Jeunes à mobiliser pour la production. Ces éléments sont repris de la page 22 à la page 25 du questionnaire.

Enfin, les associations de production, les groupements socio-économiques et les coopératives en tant structures appropriées d'auto-organisation et d'auto-défense des revenus des producteurs sont recensés pour mieux appréhender le niveau d'organisation

2 flign + actuelle et prévue dans tous les secteurs d'activités Socio-économiques.

C'est l'objet des questions de la page 26 à la page 30.

Les données recueillies dans les secteurs devront être synthétisées au niveau de la Commune suivant le document modèle annexé à la présente.

Ensuite, la Commission Préfectorale d'inventaire examinera le travail des communes en vue d'établir un rapport préfectoral des activités génératrices d'emplois pour les Jeunes, tenant compte des ressources naturelles et humaines mobilisables.

A la fin de tout le processus, un rapport national d'Inventaire est prévu vers la fin de cette année.

Afin de poursuivre le travail ainsi engagé, je voudrais solliciter votre appréciation sur la conformité de ce programme avec les Directives données dans votre Discours précité.

..../...

le nombre de jeunes techniquement formés et la capacité d'accueil des établissements de formation professionnelle sont très utiles pour apprécier les connaissances techniques dans les divers métiers à exercer.

Cela permet également de recenser le potentiel d'encadrement des jeunes existant dans chaque zone. Toutes ces données sont recherchées de la page 2 à la page 5 du questionnaire. Viennent ensuite les questions relatives aux activités existantes et potentielles de production de la page 6 à la page 21. Bien que les activités directement agricoles de production ne soient pas l'objet de l'inventaire, elles constituent, néanmoins, la base pour les autres secteurs de production. En effet, l'industrie et l'artisanat en amont et en aval de l'agriculture dépendent du développement de ce dernier secteur que ce soit dans le cadre de fabrication d'outils et de matériel de production agricole ou de transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage.

En plus des activités proprement dites de production de biens, le questionnaire s'enquiert aussi des activités de services économiques et socio-culturels telles que celles liées au commerce, à l'administration, aux sports et aux loisirs. Ces secteurs contribuent également au développement de la production dans la mesure où d'une part, l'organisation des circuits de distribution facilite les échanges économiques et que d'autre part les sports et loisirs permettent le plein épanouissement physique et mental du producteur, tout en constituant des éléments d'attraction pour les Jeunes à mobiliser pour la production. Ces éléments sont repris de la page 22 à la page 25 du questionnaire.

Enfin, les associations de productions, les groupements socio-économiques et les coopératives en tant structures appropriées d'auto-organisation et d'auto-défense des revenus des producteurs sont recensés pour mieux appréhender le niveau d'organisation actuelle et prévue dans tous les secteurs d'activités Socio-économiques. C'est l'objet des questions de la page 26 à la page 30.

Les données recueillies dans les secteurs devront être synthétisées au niveau de la Commune suivant le document modèle annexé à la présente.

Ensuite, la Commission Préfectorale d'inventaire examinera le travail des communes en vue d'établir un rapport préfectoral des activités génératrices d'emplois pour les Jeunes, tenant compte des ressources naturelles et humaines mobilisables.

A la fin de tout le processus, un rapport national d'Inventaire est prévu ~~sera établi et tenu à jour.~~

Afin de poursuivre le travail ainsi engagé, je voudrais solliciter Votre appréciation sur la conformité de ce programme avec les Directives données dans Votre Discours précité.

0  
10  
log  
ELITE

Papierkante

10  
15  
20  
25  
30  
35  
40  
45  
50  
55  
60  
65  
70  
FOLIO

5  
10  
15  
20  
25  
30  
35  
40  
45  
50  
55  
60  
65  
70

ELITE 12 24 36 48 60 72 84 96  
PICA 10 20 30 40 50 60 70 80

En restant à Votre disposition pour toute information supplémentaire que Vous jugerez utile, je Vous prie, Excellence Monsieur le Président, de croire en l'assurance de ma plus haute considération et de mon très profond respect.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

C.P.I. à :

- Monsieur le Secrétaire

Général du M.R.N.D.

K I G A L I

- Monsieur le Président du C.N.D.

K I G A L I

- Monsieur le Ministre (Teus)

K I G A L I

11170

# Pelikan **OTYP** anti-static

PICA 10 20 30 40 50 60 70 80  
ELITE 12 24 36 48 60 72 84 96

redat jo eebbe dot

5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65 70

TEXT

- 5 -

En restant à Votre disposition pour toute information supplémentaire que Vous jugerez utile, je Vous prie, Excellence Monsieur le Président, de croire en l'assurance de ma plus haute considération et de mon très profond respect.

A 6

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin  
Lt Col BEM.

A 6

C.P.I. à :

- Monsieur le Secrétaire  
Général du **M.R.D.**  
K I G A L I
- Monsieur le Président du C.N.D.  
K I G A L I
- Monsieur le Ministre (Tous)  
K I G A L I

OCT

A 5

QUARTO

A 4

FOLIO

5 4 3 2 1 0

5 4 3 2 1 0

ELITE 12 24 36 48 60 72 84 96  
PICA 10 20 30 40 50 60 70 80

Papierkante